

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **24 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la propriété commerciale, alors la propriété disparaîtra, car le phénomène d'urbanisation est tellement rapide que nul n'acceptera bientôt qu'il soit ralenti par des droits acquis du passé.» Je le dis avec beaucoup de gravité et en même temps beaucoup de sérénité; je vais même poser un problème.

Actuellement, pour construire des villes nouvelles, nous sommes amenés à acheter d'immenses surfaces de terre. Nous « zupons » des zones à urbaniser par priorité et à un moment quelconque la collectivité se trouve propriétaire de ce sol. Si les problèmes de droit foncier ne sont pas résolus, avant 5 ans les communes demanderont à ne pas rétrocéder le sol et à le louer aux constructeurs pour une durée de 60 à 70 ans. Alors, sans contester le droit de propriété, sans porter atteinte aux sacro-saints principes, nous aurons mis en place une machine telle que dans 20 ans et sans que soient effleurées les questions fondamentales, la moitié des sols urbains seront propriété municipale puisqu'en 20 ans la surface des villes aura à peu près doublé. Aussi très solennellement, très gravement, je me dois de dire que parmi les problèmes à résoudre figure sûrement celui des droits de la propriété fondamentale, je veux parler de la propriété foncière; ou de la propriété annexe, je veux parler de la propriété commerciale.

Ainsi, pour conclure ces quelques réflexions que j'aurais voulu plus ordonnées, mais que j'ai rendues volontairement un peu provocantes, je voudrais simplement ajouter que selon moi notre pays, comme les autres, comme tous les autres, est engagé dans un processus d'urbanisation qui met finalement en cause tous les éléments de la connaissance, tous ceux de la prévision, tous ceux de la responsabilité; et, qu'à la vérité, je suis terrorisé à la pensée que notre génération pourra être jugée sur la qualité des villes qu'elle aura construites.



**Union
de Banques Suisses**
LAUSANNE
Grand-Pont 2 - Place St-François 1 - Rue Centrale 2
Agences à Prilly et Yverdon
LA BANQUE QUI SAURA VOUS RENDRE SERVICE